

Ce document est destiné au chef d'établissement, à chaque maître de stage et à chaque étudiant stagiaire.

A. ENJEUX DES STAGES

- 1) Ces stages concernent les étudiants en 1^{ère} ; 2^{ème} ou 3^{ème} année du parcours de préprofessionnalisation de l'IFP. Ils sont axés sur des relations éducatives et pédagogiques et sur une approche des didactiques disciplinaires. Ils s'inscrivent dans le cadre de la préprofessionnalisation et non dans celui de la formation master.
- 2) Les stages constituent des moments forts de la formation. Ils conduisent l'étudiant à mûrir son projet personnel de devenir enseignant en lui permettant de confronter ce projet aux réalités du métier et des établissements scolaires.
- 3) Les stages ont pour objectifs de permettre à l'étudiant :
 - D'observer les élèves et les situations d'apprentissage (1^{ère} année).
 - D'observer Les situations d'enseignement et l'établissement (2^{ème} année).
 - D'aborder les pratiques d'enseignement et de s'essayer à des interventions en classe (3^{ème} année).
 - De s'initier à la collaboration avec un enseignant.
 - De parfaire sa connaissance de la vie en **établissement catholique d'enseignement**.

B. INDICATIONS PRATIQUES

Le stage comporte :

- Un accueil** par le chef d'établissement (ou l'un de ses adjoints) qui met le stagiaire en relation avec le ou les enseignants désignés et prévient toutes les personnes qu'il juge nécessaire d'avertir.
- Des périodes d'observation** au cours desquelles le stagiaire assiste dans la mesure du possible à toutes les activités menées par l'enseignant dans sa classe et hors classe.
- Pour les étudiants de 3^{ème} année, des périodes d'application** pendant lesquelles le stagiaire effectue, en présence du maître de stage des interventions de durées variables. D'un minimum de 2 heures, la durée de l'ensemble des interventions est laissée à l'appréciation du maître de stage en accord avec le stagiaire.
- Des moments de rencontre** et d'échange entre le ou les enseignants et le stagiaire.
- Des occasions pour découvrir différents aspects de **la vie dans l'établissement**.
- Un temps d'entretien** à l'issue du stage au cours duquel le document « attestation évaluation » doit être complété.

C. CAHIERS DES CHARGES

CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDIANT

- Contacter et rencontrer le maître de stage afin de planifier et d'organiser le stage.
- Rencontrer le chef d'établissement (ou son représentant).
- Faire preuve d'initiatives pour profiter au mieux des temps passés au sein de l'établissement.
- En 3^{ème} année, assurer quelques interventions en présence du maître de stage qui garde l'entière responsabilité de sa classe.
- Compléter la fiche d'attestation de stage avec l'enseignant et la retourner à l'IFP.**

CAHIER DES CHARGES DU MAITRE DE STAGE

- Accueillir le stagiaire dans sa classe. Il peut arriver que le maître de stage puisse solliciter d'autres enseignants pour accepter la présence du stagiaire dans leur classe.
- Faciliter l'intégration du stagiaire dans l'établissement et auprès de l'équipe éducative.
- Déterminer avec lui l'organisation et le contenu du stage : classe, lieux, horaires, moments d'observation, de préparation et d'intervention (3^{ème} année).
- Assister aux interventions données par le stagiaire (3^{ème} année).
- Organiser éventuellement des rencontres avec d'autres enseignants.
- Rencontrer le stagiaire pour l'aider dans ses réflexions didactique, pédagogique et professionnelle.
- Veiller à la présence et la ponctualité du stagiaire.

D. EVALUATION

Le maître de stage et le stagiaire effectuent conjointement une évaluation de l'ensemble du stage à l'aide du document « attestation-évaluation ». **Elle doit être co-signée par le maître de stage et le stagiaire. L'étudiant doit pouvoir (dans toute la mesure du possible) disposer de son attestation signée au départ de son lieu de stage. A charge pour lui de la transmettre au secrétariat de l'IFP.**